

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2023

Délibération n°2023-12-14

L'an deux mille vingt-trois et le 21 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de l'Agora à Saint-Pierre-de-Boëuf, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	26
■ Nombre de votants	:	31
■ Date de la convocation	:	13 décembre 2023

### Objet : Administration générale – Finances : Décisions modificatives

#### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER ( <i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i> ) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX ( <i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i> ), M. Jean-François CHANAL, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER ( <i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i> ) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER ( <i>Pouvoir de M. Jacques GERY</i> ) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL ( <i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i> ) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

#### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET ( <i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i> ) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON ( <i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i> ) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS ( <i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i> ) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY ( <i>Pouvoir à Mme Annick FLACHER</i> ) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER ( <i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i> ).

#### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Martine JAROUSSE.

M. Jacques BERLIOZ explique qu'il est nécessaire de modifier les écritures du BP 2023.

#### DM n°1 Budget général

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Régularisations sur les amortissements comptables.

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	Total Budget 2023
ID	040	13912	Opérations d'ordres entre sections - régions	1 600,00 €	270,00 €	1 870,00 €
IR	13	1321	Subventions d'investissements - Etat		270,00 €	270,00 €
FR	042	777	Opérations d'ordres entre sections - régions	7 000,00 €	270,00 €	7 270,00 €
FD	011	60612	Electricité	55 000,00 €	270,00 €	55 270,00 €

#### DM n°2 Budget déchets ménagers

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Crédits supplémentaires sur charges de personnel : recrutement d'un agent en remplacement d'un agent parti sur le budget Eau (nouvelle organisation du pôle environnement),
- Manque de crédits pour les admissions en non-valeur.

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	DM 2	Total Budget 2023
FD	012	6411	Traitements et salaires	94 065,65 €		17 000,00 €	111 065,65 €
FD	65	6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00 €		1 200,00 €	11 200,00 €
FR	70	70871	Remboursement de frais par la collectivité	19 996,32 €		8 200,00 €	28 196,32 €
FR	75	7588	Autres produits de gestion courante	19 996,32 €		10 000,00 €	29 996,32 €

**DM n°2 Budget Base de loisirs**

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Crédits supplémentaires sur charges de personnel : forte activité sur la saison 2023,
- Augmentation du poste admission en non-valeur.

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	DM 2	Total Budget 2023
FD	012	6218	Autres personnels extérieurs	167 000,00 €		32 000,00 €	199 000,00 €
FD	65	6541	Créances admises en non valeur	1 500,00 €		500,00 €	2 000,00 €
FR	70	70871	Remboursement de frais par la collectivité	4 700,00 €		32 500,00 €	37 200,00 €

**DM n°1 Budget Cinéma**

Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Augmentation des charges refacturées du budget général au budget cinéma.

Section	Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	DM 2	Total Budget 2023
FR	70	7062	Redevances du service	103 000,00 €		14 000,00 €	117 000,00 €
FD	011	61358	Autres	54 000,00 €		14 000,00 €	68 000,00 €

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les décisions modificatives visées ci-dessus.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

- Approuve les décisions modificatives visées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Charles ZILLOX